

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-2/11

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : NOURY Paule

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : PARIGI Jean-François

OBJET : Convention de servitude de passage relative à la mise en place de fourreaux en sous-sol à conclure avec la Commune de Coubert.

Le présent rapport a pour objet la création d'une servitude de passage relative à la mise en place de fourreaux en sous-sol sur une partie de la parcelle située à Coubert, cadastrée section C n° 215, faisant partie de l'espace naturel sensible "le chemin des roses", au profit de la Commune de Coubert.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération de la Commune de Coubert, en date du 19 octobre 2010, relative à la convention de servitude de passage de fourreaux en sous-sol sur la parcelle cadastrée section C n° 215 à Coubert.

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

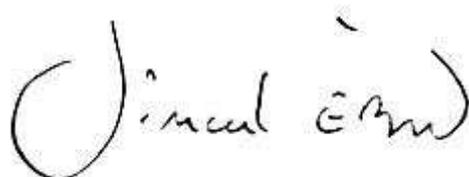
DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention de servitude de passage, à conclure avec la Commune de Coubert, concernant le passage de deux fourreaux en sous-sol correspondant à une surface d'environ 20 m², sur la parcelle départementale cadastrée à Coubert section C n° 215.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer le projet de convention de servitude au nom du Département, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, et de faire procéder à son enregistrement à la Conservation des hypothèques compétente.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ